

AFFAIRE N° 4

OBJET: Cession à la SIDR d'un terrain de 5 900m² cadastré section BE n°63 sis à Ste-Clotilde, rue Emile Grimaud, en vue de la construction de logements destinés à reloger des familles vivant dans le périmètre des ZAC de Ste-Clotilde et des Patates à Durand (n°2).

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Afin de concourir au relogement des familles vivant actuellement dans le périmètre des ZAC de Ste-Clotilde et des Patates à Durand(n°2), relogement qui ne pourra s'effectuer sur place en totalité, je vous propose de céder à la SIDR un terrain communal de 5 900m² cadastré section BE n°63(ex-VALIAME CALY), sis à Ste-Clotilde, rue Emile Grimaud(ex-chemin Damour).

La S.I.D.R. envisage de réaliser sur ce terrain une soixantaine de logements collectifs de type LSU.

Je vous demande votre avis sur ce projet de vente qui interviendrait au prix de 413 000 Francs fixé par le Service des Domaines.

En cas d'accord, vous voudrez bien m'autoriser à représenter la Commune dans l'acte de vente à intervenir.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 26.02.83
.....